

Formation sur l'euthanasies à la ferme et ses outils : une première et un franc succès pour les secteurs ovin et caprin

Marie-Josée Cimon, agr., CEPOQ

Numéro de projet : **IA320010**

Durée : 02/2019 – 12/2022

FAITS SAILLANTS

D'abord, la formation sur les euthanasies à la ferme (réalisée à 4 reprises) a su répondre aux besoins de 2 secteurs de production soient celui de l'ovin et du caprin et aura attiré une soixantaine de participants dont principalement des producteurs (73 %), mais également des intervenants et vétérinaires. Ce fut un franc succès comme le démontre le taux de participation. D'ailleurs, selon le sondage de satisfaction qui dénombre 37 répondants, ce sont 95 % d'entre eux qui ont donné une note de 5/5 à la question sur le niveau de satisfaction de la journée de formation. Il s'agissait d'une journée très complète avec des conférences abordant le bien-être animal, la considération humaine, la prise de décision, la réglementation liée au transport des animaux fragilisés, la disposition des carcasses, la qualité d'une euthanasie réussie et enfin les méthodes acceptées pour l'euthanasie chez les petits ruminants. Aussi, la formation proposait un atelier en après-midi pour les participants permettant la mise en pratique du pistolet percuteur. Ce fut avec l'excellente collaboration de la Dre Martine Denicourt, DMV, MSc., FMV., spécialiste dans le domaine, que cet événement de pointe a pu être réalisé. Enfin, le transfert des connaissances sur le thème pourra se poursuivre grâce à la production de matériel telle que des fiches techniques et des capsules vidéo qui pourront être diffusées auprès des acteurs des 2 secteurs.

OBJECTIF(S) ET MÉTHODOLOGIE

L'objectif du présent projet est d'éduquer et de former les producteurs et les intervenants des secteurs des petits ruminants au processus de réflexion, de prise de décision ainsi que d'exécution en cas de souffrance animale qui nécessite l'euthanasie et afin de respecter les règlements liés au bien-être animal. Plus spécifiquement, il vise à développer une journée de formation avec des conférences et un atelier pratique, offerte dans 3 régions du Québec (Rimouski, Québec, St-Hyacinthe). La formation présente, entre autres, les techniques d'euthanasie acceptées à la ferme, et plus particulièrement celle avec le pistolet percuteur. En complément, le projet a prévu le développement d'outils de transfert des connaissances sur la thématique.

RETOMBÉES SIGNIFICATIVES POUR L'INDUSTRIE

L'acquisition de compétences techniques liées à la pratique de l'euthanasie pour les producteurs et intervenants entraîne nécessairement à une décision plus éclairée et bénéfique d'un point de vue psychologique quant à l'application de la technique. Le producteur a sous sa responsabilité de veiller au bien-être et à la salubrité de ses animaux, il incombe donc de maîtriser la technique de l'euthanasie pour le respect de ceux-ci. Ceci aura assurément un effet accru et positif sur la confiance des consommateurs. Aussi, les

outils développés sont maintenant disponibles en tout temps et les participants à la formation pourront pratiquer et diffuser la technique sur les entreprises qu'ils suivent. Enfin, le matériel de formation produit et très complet se veut une référence pour l'organisation et permettra la relance d'une formation suivant les besoins de l'industrie dans le temps.

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE ET SUIVI À DONNER

À plus long terme, la pratique d'euthanasie à l'aide d'un pistolet-percuteur pourrait être de plus en plus utilisée, grâce à la diffusion de sa pratique par les personnes présentes lors de la journée de formation. Par exemple, un vétérinaire ou un conseiller technique, présent à la formation pourra par la suite diffuser l'information sur la technique auprès de sa clientèle. Aussi, maintenant que tout le matériel de pointe est produit (conférences, fiches, capsules vidéo), le CEPOQ pourrait organiser et offrir à nouveau la formation afin de former dans le temps plus de producteurs et d'intervenants. L'ensemble des outils développés pourra évoluer au fil du temps et demeurera une référence très pertinente pour les secteurs.

VISIBILITÉ DONNÉE AU PROJET ET À SES RÉSULTATS

Formation sur l'euthanasie à la ferme : production de 4 journées de formation (Rimouski, Québec, St-Hyacinthe - 2 fois). Le cahier de conférence et les fiches techniques ont été remis aux participants lors de la journée. Aussi, les capsules vidéo y ont été présentées.

Fiches techniques : [Prise de décision, méthodes recommandées, transport et disposition des carcasses](#) et [Méthode avec pistolet percuteur à tige pénétrante et non pénétrante](#)

Capsules vidéo : [L'euthanasie à la ferme chez l'ovin et le caprin \(JEUNE\)](#) et [L'euthanasie à la ferme chez l'ovin et le caprin \(ADULTE\)](#). Vu le caractère sensible des vidéos produites, celles-ci ne sont pas partagées publiquement, mais déposées dans la zone dite « Non répertoriée » de la chaîne YouTube du CEPOQ.

Diffusion de la formation et des différents outils sur les réseaux :

- Infolettre Votre CEPOQ express – Article [Formation sur les euthanasies à la ferme \(ovin & caprin\) : Un franc succès!](#) Comprenant les liens vers les fiches et les capsules vidéo.
- 2 articles dans la revue Ovin Québec – [La gestion des euthanasies à la ferme : une formation et de nouveaux outils à venir!](#) Et, La formation sur les euthanasies à la ferme pour les secteurs ovin et caprin : un franc succès (joint au courriel – Édition hiver 2023).
- [Site web](#) et [chaîne YouTube](#) du CEPOQ : dépôt des fiches techniques et capsules vidéo
- [Page Facebook du CEPOQ](#) : Partage des 4 journées de formation par la création d'évènements et de publications payantes et non payantes.

POINT DE CONTACT

Responsable du projet : Marie-Josée Cimon, agr., CEPOQ

Tél. : 418 856-1200, poste 234

Télécopieur : 418 856-6247

Courriel : marie-josée.cimon@cepoq.com

PARTENAIRES FINANCIERS

Ces travaux ont été réalisés grâce à une aide financière du Programme Innov'Action agroalimentaire 2018-2023 issu de l'Accord Canada-Québec de mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture.

Le document ne doit pas excéder 2 pages.